

FORMULAIRE DE DEMANDE

AIDE A L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

ANNEE 2026

GOULENN SKOAZIAD EVIT PRENAÑ UR VEOL EVIT AN DOUR GLAV

BLOAVEZH 2026

Afin d'aider à l'équipement de la population, Douarnenez Communauté renouvelle un dispositif d'aide « récupérateur d'eau de pluie ».

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR¹

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone : E-mail :

VOTRE RECUPERATEUR D'EAU

Marque : Modèle

Volume de récupération (en Litres): Lieu d'achat :

Date de la facture : Coût TTC : €

QUESTIONNAIRE

Afin d'évaluer l'efficacité du dispositif d'aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie, merci de remplir le court questionnaire ci-dessous : les informations sont anonymes.

1. Age :

2. Quelle est votre catégorie socio-professionnelle :

☐ 1. Agriculteur exploitant

☐ 6. Ouvrier

☐ 2. Artisan, commerçant, chef d'entreprise

☐ 7. Retraité

☐ 3. Cadre/profession intellectuelle supérieure

☐ 8. Sans activité professionnelle

☐ 4. Profession intermédiaire

☐ 9. Etudiant

☐ 5. Employé

☐ 10. Autre, précisez :
.....

¹ Vos données sont nécessaires aux services Transitions écologiques et Finances de la collectivité, pour assurer le suivi et la gestion de votre demande, ceci dans le cadre contractuel. Elles sont communiquées au Trésor Public pour les versements et conservées 2 ans pour les subventions sans suite, et 10 ans pour les subventions versées. Vous disposez de droits sur vos données (limitation, accès, rectification, effacement, portabilité) que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : mail et adresse mairie ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

2. Quels seront les utilisations de votre récupérateur d'eau de pluie ?

.....

.....

.....

.....

3. Comment avez-vous eu connaissance de l'aide de Douarnenez Communauté ?

- ☐ Par un article de presse ☐ Par le site Internet de Douarnenez Communauté
- ☐ Par les réseaux sociaux ☐ Par le vendeur de mon récupérateur d'eau de pluie
- ☐ Autre, précisez :

4. Auriez-vous fait l'acquisition de votre récupérateur d'eau de pluie sans l'aide de Douarnenez Communauté ?

- ☐ Oui ☐ Non

Remarques :

.....

.....

.....

.....

- ☐ Je souhaite recevoir la newsletter des Transitions de Douarnenez-Communauté

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)....., certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à Douarnenez Communauté tout document nécessaire à l'étude de mon dossier pour une demande d'aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie. Toute fausse déclaration entraînera la nullité de ma demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le

Signature :

REGLEMENT

Article 1 : BENEFICIAIRES DE L'AIDE

Peut bénéficier de cette aide une personne morale de type association et établissement scolaire du territoire de Douarnenez Communauté ou une personne physique majeure par foyer fiscal ayant sa résidence principale sur l'une des 5 communes de Douarnenez Communauté (Kerlaz, Le Juch, Pouldergat, Poullan sur Mer, Douarnenez).

Une aide maximum par foyer fiscal.

Article 2 : MATERIEL ELIGIBLE

Tous récupérateurs d'eau de pluie d'une capacité de 500L et + pour un usage d'eau en extérieur (plantes d'ornements, potager, rinçage combinaison plongée...).

Article 3 : MONTANT DE LA SUBVENTION

L'aide ne peut excéder le montant d'achat et dépend du volume de récupération comme ce qui suit :

- Moins de 500L → pas d'aide.
- De 500 L à moins de 1000L → l'aide est de 50€
- De 1000L à moins de 2000L → l'aide est de 100€
- 2000L et plus → l'aide est de 200€.

Article 4 : PROCEDURE D'OBTENTION DE L'AIDE

Etape 1 :

Le demandeur récupère auprès du vendeur la facture d'achat à son nom du récupérateur d'eau de pluie acquis entre la date du **vote des budgets primitifs annuel (4 février 2026) jusqu'au 31 octobre de l'année en cours.**

Etape 2 :

Le demandeur remplit le formulaire de demande d'aide téléchargeable sur le site internet de Douarnenez Communauté et disponible à l'accueil.

Il envoie le formulaire et toutes les pièces requises à Douarnenez Communauté avant le 31 octobre :

Madame la Présidente de Douarnenez Communauté
Transitions – 75 rue Ar Véret, 29100 Douarnenez

Ce dossier devra comprendre les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide, complété, daté et signé,
 - La copie de la facture d'achat du récupérateur (NE PAS TRANSMETTRE L'ORIGINAL),
 - Celle-ci doit mentionner le nom du demandeur, son prénom, son adresse, ainsi que le volume et le prix TTC du récupérateur d'eau de pluie.
- ATTENTION : un ticket de caisse n'est pas une facture conforme.
- Un RIB au nom du demandeur,
 - Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Etape 3 :

Douarnenez Communauté instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 60 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.

- Si le dossier n'est pas complet, les pièces complémentaires seront demandées soit par mail, soit par téléphone.
- Si le dossier est complet, Douarnenez Communauté envoie un accusé de réception de dossier complet.
- **Si le dossier arrive après utilisation complète de l'enveloppe allouée à cette action (enveloppe financière inscrite au budget primitif de l'année en cours), l'attribution d'une aide n'est pas garantie.**

Etape 4 :

Après autorisation par le service Transitions écologiques, Douarnenez Communauté envoie un courrier nominatif d'attribution de la subvention « récupérateur d'eau de pluie » et procède au versement de l'aide.

CONTACTS TRANSITIONS ECOLOGIQUES

Mail : transitions.ecologiques@douarnenez-communaute.fr

tél : 02 98 74 48 50